

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2000

La baisse de la durée hebdomadaire du travail s'accélère au premier trimestre 2000 : la durée atteint 37,19 heures à la fin du mois de mars, contre 38,03 heures un trimestre plus tôt (-2,2%) et 38,64 heures un an auparavant (-3,7%)

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,5 % au premier trimestre 2000. Sa progression annuelle est de 1,6 %.

Du fait de la forte baisse de la durée du travail, l'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) augmente de 2,3 % au cours du premier trimestre 2000. Sur un an, sa progression est de 5,2 %. L'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) a crû de 0,5 % au premier trimestre 2000, et de 1,4% entre mars 1999 et mars 2000 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet s'établit à 37,19 heures à la fin du premier trimestre 2000 (graphique 1). Elle baisse de 2,2 % sur le trimestre et de 3,7 % sur un an. Fin mars 2000, 42,5% des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus travaillent en conséquence moins de 36 heures hebdomadaires, contre 23% fin 1999 et 7% fin mars 1999 (tableau 2).

(1) – Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (également 1,4% de mars 1999 à mars 2000).

Au premier trimestre 2000, la baisse de la durée du travail est plus prononcée dans le tertiaire (-2,5%) que dans l'industrie et la construction (respectivement -1,8% et -1,6%). Plus en détail, la durée décroît le plus rapidement dans les transports (-3,3%), les activités immobilières (-3,2%) et les activités marchandes d'éducation, santé et action sociale (-3,3%). Dans l'industrie, les baisses maximales se situent dans les industries agricoles et alimentaires et dans celles de biens de consommation (-2,4%) (tableau 2).

Sur les trois premiers mois de l'année, la durée hebdomadaire du travail décroît à un rythme plus soutenu dans les grandes entreprises (de -2,4 % pour les plus de 500 salariés à -0,3 % pour celles de 10 à 19 salariés), ce qui contribue à accroître les écarts de durée entre grandes et petites entreprises. Fin mars 2000, elle s'établit ainsi à 36,42 heures pour les plus grandes contre 39,09 heures pour les petites (tableau 1).

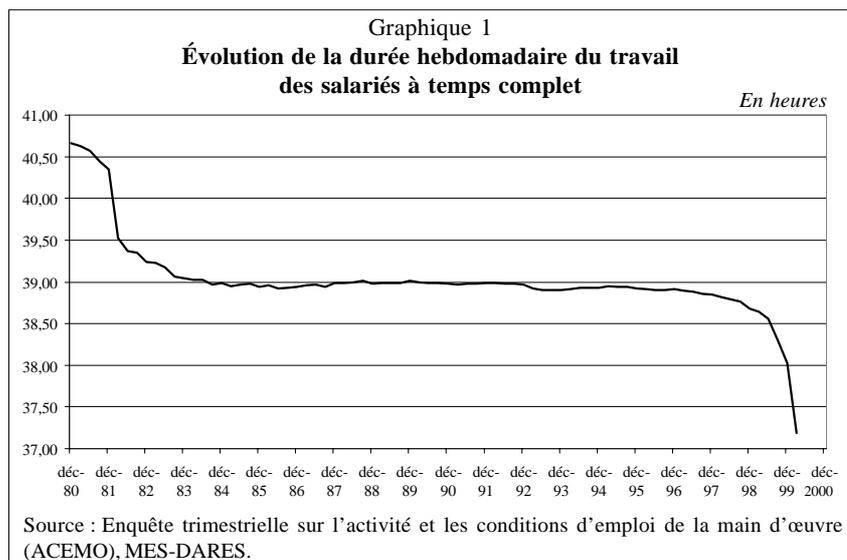
Sur un an, la durée du travail a décliné plus rapidement dans l'industrie (-3,5%) et le tertiaire (-4,1%), que dans la construction (-2,3%), même si un rattrapage a eu lieu au premier trimestre dans ce dernier secteur. A un niveau plus détaillé, la baisse la plus marquée s'observe dans l'énergie (-7,2%), l'automobile (-6,0%) et les activités immobilières (-5,7%).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) augmente de 2,3 % au cours du premier trimestre 2000 (tableau 4). Cette progression est supérieure à celles des années précédentes à la même période (0,6 % en 1999 et 0,5% en 1998). Ceci s'explique

Tableau 1
Durée hebdomadaire (en heures en fin de trimestre) du travail des salariés à temps complet selon la taille d'entreprise

Taille d'entreprise	2 ^{ème} trim. 1999	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000
Toutes tailles confondues	38,56	38,31	38,03	37,19
10 à 19 salariés	39,35	39,24	39,22	39,09
20 à 49 salariés	39,16	38,97	38,80	38,04
50 à 99 salariés	38,88	38,65	38,43	37,53
100 à 249 salariés	38,57	38,30	38,08	37,11
250 à 499 salariés	38,27	37,96	37,81	36,80
Plus de 500 salariés	38,12	37,84	37,33	36,42

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.



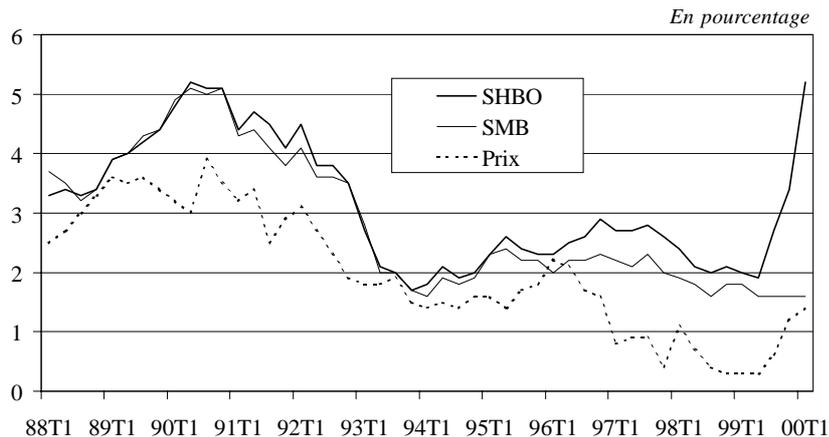
par la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail, puisque la plupart des accords prévoient une compensation salariale. Cette compensation induit une hausse mécanique du SHBO, de l'ordre de 1,8 point ce trimestre. Les prix (hors tabac) ayant augmenté de 0,5% dans le même temps, le gain de pouvoir d'achat pour le SHBO est de 1,8 point. Sur un an, il progresse de 5,2 %, soit 3,8 points de pouvoir d'achat supplémentaire (graphique 2).

Au premier trimestre, le SHBO croît de 1,8 % dans l'industrie ; les progressions les plus marquées se situent dans les secteurs des biens d'équipement (2,3%), des industries agroalimentaires (2,0%) et des

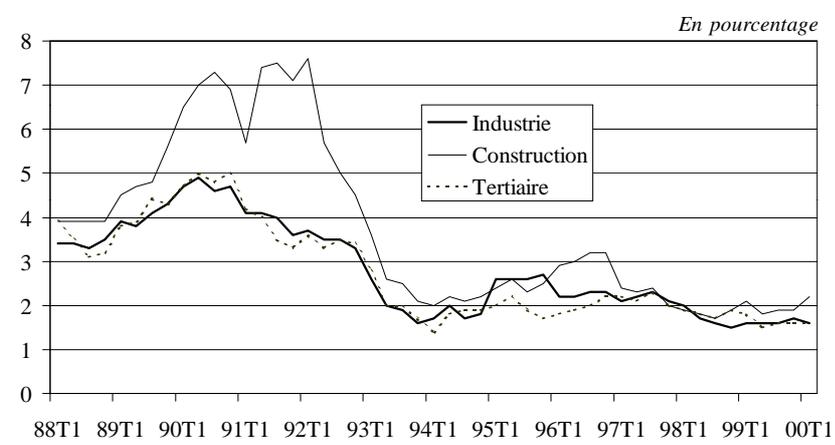
biens de consommation (2,0%). Dans la construction, l'indicateur augmente de 1,9 %, soit un rythme trois fois supérieur à celui des trimestres précédents (0,6% au quatrième trimestre 1999 et 0,7% aux trois trimestres précédents). Enfin, dans le tertiaire, sa progression connaît également une forte accélération (3,1% contre 1,0% un trimestre auparavant). Les évolutions les plus rapides se situent dans les activités immobilières (4,2%) et les transports (4,0%). Ces écarts entre secteurs reflètent pour l'essentiel les différences que l'on

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 23 000 questionnaires exploitables reçus au 19 juin 2000.

Graphique 2
Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Graphique 3
Glissement annuel des salaires (SMB) dans les principaux secteurs



Source : Enquête trimestrielle ACEMO, MES-DARES.

observe dans le rythme de la réduction du temps de travail.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse quant à lui de 0,5 % au cours du premier trimestre 2000, évolution identique à la même période de l'année précédente (tableau 3). Sa progression est plus forte dans la construction (0,9%), mais se situe à 0,5% dans l'industrie comme dans le tertiaire (graphique 3). Les prix ayant augmenté de 0,5% sur la même période, le pouvoir d'achat du SMB reste stable au premier trimestre.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a crû de 1,6 %, soit 0,2 point de pouvoir d'achat supplémentaire. Les cadres, les ouvriers et les professions intermédiaires ont bénéficié des augmentations les plus fortes (entre 1,6% et 1,7% sur un an). La progression est plus faible pour les employés (1,4%).

Émilie QUÉMA (DARES).

Tableau 2
Durée hebdomadaire du travail, proportions de salariés à temps partiel et en CDD au 1^{er} trimestre 2000

Séries brutes

	Répartition des salariés à temps complet par tranches de durées (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)		Taux de temps partiel (brut)	Taux de CDD (brut)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.		
							1999	2000		
Ensemble des secteurs	4,6	37,9	7,9	9,9	34,4	5,3	38,03	37,19	13,4	5,4
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,4	54,2	5,2	2,6	28,8	3,8	37,43	36,53	6,0	7,7
EC : Ind. des biens de consommation	7,4	41,7	6,0	13,1	30,2	1,6	37,63	36,73	6,1	4,4
ED : Ind. automobile	16,3	49,7	8,0	16,1	8,9	1,0	36,11	35,93	3,0	2,5
EE : Ind. des biens d'équipement	6,9	24,8	13,8	26,5	26,1	2,0	37,90	37,28	4,2	3,3
EF : Ind. des biens intermédiaires	8,6	22,4	6,7	22,8	35,7	3,7	38,04	37,43	4,1	3,8
EG : Énergie	4,2	87,9	0,7	3,6	3,5	0,1	35,73	35,23	16,1	1,7
EH : Construction	0,4	20,5	5,3	3,0	62,5	8,4	38,80	38,17	3,0	3,8
EJ : Commerce	1,9	32,2	12,8	4,5	44,0	4,7	38,09	37,41	20,1	6,8
EK : Transports	3,9	48,6	3,2	4,5	23,4	16,3	38,88	37,61	7,9	4,7
EL : Activités financières	6,9	28,2	23,3	12,6	28,8	0,2	37,97	36,94	12,2	4,1
EM : Activités immobilières	11,8	48,1	3,4	1,5	33,4	1,8	37,72	36,50	14,9	5,9
EN : Services aux entreprises	1,5	50,0	4,9	10,9	31,4	1,3	37,79	36,76	20,5	5,7
EP : Services aux particuliers	6,7	33,7	4,3	1,2	31,8	22,4	39,02	38,09	27,6	9,1
EQ : Éducation, santé, action sociale	1,8	44,6	1,0	0,9	50,3	1,4	38,37	37,11	27,9	10,7

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 3
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	1 ^{er} trim. 1999	2 ^{ème} trim. 1999	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	
ENSEMBLE DES SALARIES	0,5	0,4	0,4	0,3	0,5	1,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,6	0,4	0,4	0,3	0,5	1,6
EH : Construction	0,6	0,5	0,5	0,3	0,9	2,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,4	0,5	0,2	0,5	1,5
EN : Services aux entreprises	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	1,8
EP : Services aux particuliers	0,6	0,6	0,7	0,3	0,3	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,5	0,4	0,4	0,3	0,5	1,6
OUVRIERS	0,4	0,4	0,5	0,3	0,5	1,7
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,5	0,4	0,5	0,3	0,5	1,6
EH : Construction	0,5	0,5	0,5	0,3	0,8	2,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	0,4	0,5	0,3	0,5	1,7
EN : Services aux entreprises	0,1	0,1	0,7	0,2	0,6	1,6
EP : Services aux particuliers	0,5	0,5	0,9	0,3	0,3	2,0
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,3	0,5	0,4	0,6	1,8
EMPLOYÉS	0,5	0,4	0,4	0,2	0,4	1,4
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,7	0,4	0,4	0,2	0,5	1,5
EH : Construction	0,5	0,5	0,4	0,3	0,9	2,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,3	0,4	0,2	0,4	1,3
EN : Services aux entreprises	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4	1,6
EP : Services aux particuliers	0,6	0,6	0,6	0,3	0,2	1,8
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,5	0,4	0,4	0,2	0,4	1,4
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,6	0,4	0,4	0,3	0,5	1,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,6	0,4	0,4	0,2	0,6	1,6
EH : Construction	0,8	0,7	0,4	0,3	1,2	2,5
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,5	0,5	0,2	0,6	1,7
EN : Services aux entreprises	0,8	0,4	0,5	0,6	0,5	2,0
EP : Services aux particuliers	0,7	0,8	0,8	0,4	0,5	2,5
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,6	0,3	0,4	0,3	0,4	1,4
CADRES	0,7	0,5	0,4	0,3	0,6	1,7
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	1,1	0,5	0,4	0,3	0,6	1,8
EH : Construction	0,7	0,5	0,3	0,3	1,1	2,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,7	0,5	0,4	0,2	0,6	1,7
EN : Services aux entreprises	0,7	0,5	0,4	0,5	0,5	1,9
EP : Services aux particuliers	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3	1,6
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,6	0,5	0,4	0,3	0,5	1,7

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 4
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	1 ^{er} trim. 1999	2 ^{ème} trim. 1999	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	
	Ensemble	0,6	0,6	1,3	0,9	
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,4	0,7	1,1	0,9	2,0	4,8
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,8	0,4	1,0	0,9	2,0	4,3
C1 : Habillement, cuir	0,9	0,3	1,1	1,2	2,1	4,9
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,5	0,3	1,0	0,6	1,3	3,1
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	1,1	0,4	0,3	0,4	3,0	4,2
C4 : Industries des équipements du foyer	1,0	0,6	1,1	1,1	1,9	4,8
ED : Industrie automobile (D0)	0,3	0,7	3,0	3,4	1,4	8,8
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,8	0,6	0,9	0,6	2,3	4,5
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	1,5	0,7	0,8	0,8	4,4	6,9
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,7	0,7	0,8	0,6	2,0	4,0
E3 : Industries des équipements électriques et électroniques	0,8	0,4	1,2	0,7	2,1	4,5
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,6	0,6	0,7	0,5	1,5	3,4
F1 : Industries des produits minéraux	0,5	0,4	0,7	0,4	2,4	3,9
F2 : Industrie textile	0,3	0,2	1,2	0,4	1,8	3,6
F3 : Industries du bois et du papier	0,6	0,7	0,9	0,6	1,6	3,9
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	0,6	0,2	0,6	0,4	1,4	2,7
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,7	0,7	0,6	0,6	1,2	3,2
F6 : Industries des composants électriques et électroniques .	1,0	1,2	0,8	0,6	1,6	4,1
EG : Énergie (G1 + G2)	0,5	0,3	0,9	4,0	1,1	6,5
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,1	0,7	2,7	0,6	1,8	5,9
G2 : Eau, gaz, électricité	0,6	0,3	0,7	4,2	1,1	6,4
EH : Construction (H0)	0,7	0,7	0,7	0,6	1,9	4,0
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,8	0,6	1,0	1,2	2,3	5,2
J1 : Commerce et réparations automobiles	1,1	0,8	0,9	1,0	2,1	4,9
J2 : Commerce de gros	0,6	0,6	1,2	1,1	2,5	5,6
J3 : Commerce de détail, réparations	0,7	0,4	0,3	1,6	1,7	4,2
EK : Transports (K0)	0,6	0,6	0,5	1,2	4,0	6,4
EL : Activités financières	0,1	0,2	0,3	0,1	0,8	1,3
EM : Activités immobilières (M0)	0,5	0,5	1,2	1,0	4,2	7,0
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,1	0,6	3,1	0,5	3,0	7,3
N1 : Postes et télécommunications	0,0	0,5	1,2	0,2	9,0	11,1
N2 : Conseils et assistance	0,6	0,4	0,5	0,9	1,6	3,4
N3 : Services opérationnels	0,2	0,6	4,9	0,5	1,8	8,0
N4 : Recherche et développement	0,5	0,1	1,1	0,2	5,5	7,1
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,6	0,7	1,1	0,9	2,3	5,2
P1 : Hôtels et restaurants	0,5	0,7	1,1	1,1	2,4	5,4
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,8	0,3	0,6	0,4	2,0	3,3
P3 : Services personnels et domestiques	0,5	0,7	1,2	0,1	1,6	3,6
EQ : éducation, santé, action sociale	0,4	0,4	0,7	1,0	3,0	5,1
Q1 : Éducation	0,6	0,6	1,9	0,2	4,0	7,0
Q2 : Santé, action sociale	0,4	0,4	0,6	1,0	2,9	5,0
Regroupements spéciaux						
Industries de transformation, n. c. la construction (EB à EG) .	0,6	0,6	1,1	1,0	1,8	4,5
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	0,4	0,6	1,7	1,0	3,1	6,5

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.